

xviii.ch

JAHRBUCH DER SCHWEIZERISCHEN GESELLSCHAFT
FÜR DIE ERFORSCHUNG DES 18. JAHRHUNDERTS

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ SUISSE POUR L'ÉTUDE
DU XVIII^E SIÈCLE

ANNALI DELLA SOCIETÀ SVIZZERA PER LO STUDIO
DEL SECOLO XVIII

VOL. 1/2010

SCHWABE VERLAG BASEL

DIE LEBENSWELTEN PESTALOZZIS
IM SPIEGEL SEINER KORRESPONDENZ
1760-1810

LES MONDES DE PESTALOZZI
AU MIROIR DE SA CORRESPONDANCE
1760-1810

GASTHERAUSGEBER – ÉDITEURS INVITÉS
DANIEL TRÖHLER, REBEKKA HORLACHER

REDAKTION: JESKO REILING

SCHWABE VERLAG BASEL



Unterstützt durch die Schweizerische Akademie
der Geistes- und Sozialwissenschaften
www.sagw.ch



Soutenu par l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch



Sostenuto dall'Accademia svizzera
di scienze morali e sociali
www.sagw.ch

© 2010 by Schwabe AG, Verlag, Basel
Satz: Jesko Reiling, Bern
Gesamtherstellung: Schwabe AG, Druckerei, MuttENZ/Basel
Printed in Switzerland
ISBN 978-3-7965-2684-8

www.schwabe.ch

Inhalt / Matières / Indice

Simone Zurbuchen: Editorial / Éditorial / Editoriale	7
Die Lebenswelten Pestalozzis im Spiegel seiner Korrespondenz 1760-1810 / Les mondes de Pestalozzi au miroir de sa correspondance 1760-1810	9
Daniel Tröhler und Rebekka Horlacher: Das Europa des späten 18. Jahrhunderts, Pestalozzi und die Entstehung einer pädagogischen Öffentlichkeit	11
Daniel Tröhler: Die Macht des Diskurses. Pestalozzis politische Sozialisation im radikalen Republikanismus Zürichs	22
Norbert Grube: Die Fürsten beraten? Die Attraktivität des aufgeklärten Absolutismus für den republikanischen Publizisten	45
Martin Bondeli: Pestalozzi und die schweizerische Ära der kritischen Philosophie	71
Danièle Tosato-Rigo et Sylvie Moret-Petrini: Généraliser la méthode Pestalozzi ? Une évaluation en Suisse romande et son horizon d'attentes (1806)	108
Rebekka Horlacher: Private Bildungsangebote, wohlhabende Eltern und die Karriereplanung ihrer Kinder in Pestalozzis Anstalt in Yverdon	133

Rezensionen / Recensions / Recensioni	153
Simone Zurbuchen über <i>Simon Bunke: Heimweh. Studien zur Kultur- und Literaturgeschichte einer tödlichen Krankheit</i>	153
Markus Winkler über <i>Lucas Marco Gisi: Einbildungskraft und Mythologie. Die Verschränkung von Anthropologie und Geschichte im 18. Jahrhundert</i>	155
Michael Kempe über <i>Gerhard Lauer, Thorsten Unger (Hg.): Das Erdbeben von Lissabon und der Katastrophendiskurs im 18. Jahrhundert; Monika Gisler: Göttliche Natur? Formationen im Erdbebendiskurs der Schweiz des 18. Jahrhunderts (Sammelrezension)</i>	161
Jesko Reiling über <i>Johann Caspar Lavater: Ausgewählte Werke in historisch-kritischer Ausgabe. Bde. I/1 und I/2: Jugendschriften 1762-1769</i> . . .	163
Carsten Zelle über <i>Paul Michel: Physikotheologie. Ursprünge, Leistung und Niedergang einer Denkform</i>	167
 Neuerscheinungen / Nouvelles parutions / Nouve pubblicazioni	 171

Généraliser la méthode Pestalozzi ? Une évaluation en Suisse romande et son horizon d'attentes (1806)

Danièle Tosato-Rigo et Sylvie Moret-Petrini

Objet d'un succès croissant sur le marché éducatif européen en plein essor du début du XIX^e siècle, Pestalozzi chercha maintes fois à pérenniser son entreprise. Une occasion de taille se présenta dans le canton de Vaud, lorsque la nouvelle loi sur l'instruction publique de 1806 fut mise en chantier. Le 4 décembre 1805, invité à procéder à un examen de l'institut d'Yverdon par le pédagogue lui-même, le gouvernement vaudois lui écrivait qu'il avait résolu de nommer une commission pour examiner les résultats de sa méthode et l'intérêt de sa généralisation dans l'instruction publique.

Selon le mandat qu'elle s'était elle-même attribué, quatre objets devaient retenir l'attention de la commission : le régime de l'établissement (ordre, surveillance etc.), le mode d'enseignement (la méthode), les objections faites à cette dernière et les moyens à employer pour tirer parti de l'institut. Les conclusions des experts, qui se rendirent à Yverdon début 1806, filtrèrent dans la presse internationale avant même de parvenir au gouvernement vaudois : elles recommandaient, non pas l'introduction de la méthode dans l'école publique, mais l'envoi auprès de Pestalozzi de quelques jeunes candidats régents auxquels les premières places vacantes dans le canton seraient confiées pour poursuivre l'expérimentation de la méthode¹. Chose curieuse, soigneusement dissimulée à l'époque et ignorée jusqu'à aujourd'hui, les résultats de l'évaluation remise au gouvernement vaudois prirent la forme de deux rapports dont les divergences placèrent le président de la commission dans une situation plus qu'inconfortable, empêchant en outre une quelconque publicité de l'expertise.

¹ Sämtliche Briefe an Pestalozzi, éd. Rebbeka Horlacher, Daniel Tröhler (Zurich 2010) N° 799 II 138-139 [= SBaP].

Au-delà de son caractère anecdotique, cette absence d'unanimité au sein de la délégation gouvernementale a pour nous une valeur heuristique, au sens où elle renvoie aux multiples facteurs – position des acteurs, attentes en matière éducative, enjeux socio-économiques et politiques sous-jacents – qui conditionnent l'expertise. Prenant en compte ces variables, nous nous proposons d'expliquer le malaise des experts sous trois angles. Le premier esquisse le succès de la méthode, dans lequel s'inscrit sa première mise à l'épreuve ; le second analyse le discours des acteurs sur le primat de l'examen oculaire, tandis que le dernier examine l'horizon d'attentes² en pleine évolution de cette période de mutations, marqué par les tensions inhérentes au développement de l'instruction publique de l'Etat post-révolutionnaire. Nous souhaitons montrer en particulier que cette dernière est en voie de se détacher des discours sur les Lumières à apporter au peuple qui avaient caractérisé la République helvétique. Le dogme de l'instruction populaire comme antidote aux préjugés et au retour aux « erreurs du passé » (l'Ancien Régime), soit comme fondement de la sécurité de l'Etat, avait perdu de sa pertinence. En parallèle l'école scientifique se profilait. Elle rejetait, comme l'a relevé Fritz Osterwalder, la conception d'un savoir délimité inhérent à une formation élémentaire universaliste en faveur d'une vision ouverte et, précisément, scientifique de ce dernier.³

Succès de la méthode : de la promotion à l'expérimentation

Faute de registres d'écoliers conservés pour cette période il est impossible de le prouver aujourd'hui, mais d'après Pestalozzi près de la moitié des pensionnaires de son institut de Berthoud auraient été des Vaudois.⁴ Emanant entre

² Au sens où l'entend Reinhart Koselleck, d'expériences individuelles et collectives fondées sur l'interaction de savoirs, pratiques et représentations passées et futures. Cf. Reinhart Koselleck: «Erfahrungsraum» und «Erwartungshorizont» – Zwei historische Kategorien, in Reinhart Koselleck : *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten* (Frankfurt a.M. 1989) 349-375.

³ Cf. l'introduction de Fritz Osterwalder à *Johann Heinrich Pestalozzi : Schriften zur «Methode»* (Zurich 2008).

⁴ Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens (désormais abrégé ACV) K III 226, lettre de Pestalozzi au Petit Conseil, 22.05.1804, in Emmanuel Dejung (éd.) : *Johann Heinrich Pestalozzi : Sämtliche Briefe* (Zurich 1951) IV 201 [= PSB].

autres des familles Burnier, Charrière, Chavannes, Collomb, Crinsoz, De Trey, Dumartherey, Francillon, Frossard de Saugy, Penserot, Rapin, Secretan, Sterchi, la correspondance adressée à Pestalozzi par les parents de ses élèves, à Berthoud, puis à Münchenbuchsee et Yverdon, et celle du pédagogue lui-même témoignent d'une forte représentation vaudoise. L'engouement pour ce que nous appellerons pour simplifier, et à l'instar des contemporains, « la méthode Pestalozzi », commença par une phase de promotion, marquée par l'impulsion de quelques personnalités politiques et intellectuelles au passé d'unitaires, tels Philippe Secretan⁵, Daniel-Alexandre Chavannes⁶ ou Emmanuel Develey⁷. Ils soutinrent cette expérience pédagogique autant à titre de pères de famille que d'acteurs de la vie publique : les trois hommes envoyèrent un fils à Berthoud pour quelques temps. Philippe Secretan adressa en 1803 au gouvernement vaudois un rapport⁸ dans lequel il plaidait pour l'envoi auprès de Pestalozzi de deux jeunes instituteurs qui pourraient à leur retour introduire la méthode dans le canton : une proposition à laquelle le gouvernement préféra la mise à disposition, plus économique, d'un des nombreux châteaux vaudois dont avait hérité le nouveau régime cantonal. Secretan, qui se félicitait dans son journal d'avoir retrouvé son fils à Berthoud quelques mois plus tard « robuste, content et justifiant tout à fait par ses manières et par ses discours la bonne opinion que j'avois de l'institut de Pestalozzi »,⁹ fut la principale personne de contact des collaborateurs de Pestalozzi qui préparaient son nouvel établissement à Yverdon.

⁵ Philippe Secretan (1756-1826), Directeur helvétique (1799-1800), élu au Grand Conseil vaudois en 1803 et président du Tribunal d'appel.

⁶ Daniel-Alexandre Chavannes (1765-1846), pasteur à Vevey, catéchiste, sous-diacre et député. Cofondateur de nombreuses sociétés, telle la Société d'émulation du canton de Vaud, il fut membre du Conseil d'éducation du canton, de 1803 à 1806, puis du Conseil académique, de sa création en 1806 à 1834.

⁷ Emmanuel Develey (1764-1839), professeur honoraire de mathématique (1798) puis de mathématique et d'astronomie à l'Académie de Lausanne (1806), membre de nombreuses académies étrangères. Le Comité d'instruction publique de la Convention nationale française mit son *Arithmétique d'Émile* (1795) sur la liste des ouvrages scolaires élémentaires.

⁸ Non retrouvé. Cf. ACV, K XIII, Registres du Conseil d'éducation, séance du 20.05.1803.

⁹ Journal de Philippe Secretan, Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne (désormais abrégé BCU), IS 5460 (nouvelle cote), 9.02.1804.

En 1805, Daniel-Alexandre Chavannes contribuait notablement à la promotion de la méthode dans le monde francophone, et bien au-delà, en lui consacrant un volumineux ouvrage. Des extraits substantiels avaient paru en 1804 déjà dans les *Notices d'utilité publique* publiées par la Société d'émulation. L'auteur y appelait les membres du gouvernement vaudois à juger « si la Méthode Élémentaire de Pestalozzi est de nature à pouvoir contribuer, en tout ou en partie, à une meilleure organisation de nos Ecoles primaires », exposant ses qualités propres à l'instruction publique, qu'il voyait dans la simplicité des moyens qu'elle nécessitait, les livres élémentaires mis à disposition des enseignants et le fait qu'elle bannisse de l'école « tout ennui, toute contrainte ». ¹⁰

Promouvoir la méthode signifiait également défendre la réputation de Pestalozzi, notamment en dissipant les rumeurs qui circulaient à propos du départ du pédagogue de Münchenbuchsee et de sa rupture avec Fellenberg. Chavannes, qui avait déjà cherché à mettre les choses au point dans son *Exposé*, s'y attela dans une longue lettre de lecteur publiée le 5 octobre 1804 dans le *Journal Suisse* dont l'essentiel des informations lui avait été fourni par Pestalozzi lui-même. ¹¹ D'autres défenseurs du pédagogue prirent position dans les colonnes du même journal, tel Emmanuel Develey, qui dans une lettre ouverte à Joseph Garat, membre de l'Institut national de France, l'assurait de son absolue confiance en la méthode. ¹²

Le soutien apporté à la méthode par des personnalités de renom alla de pair avec sa diffusion au sein d'un certain nombre d'instituts, dont l'histoire reste à faire. Mentionnons à titre d'exemple l'initiative des enseignants Snell et Gaudin, auxquels le Petit Conseil vaudois octroya pour trois ans le château de Nyon ; ¹³ celle de l'instituteur appenzellois Preisig, sur laquelle nous reviendrons ; la création d'une école de filles à Lausanne, sous la direction d'Anna

¹⁰ Daniel-Alexandre Chavannes : *Exposé de la Méthode Élémentaire de H. Pestalozzi. Suivi d'une Notice sur les Travaux de cet Homme célèbre, son Institut et ses principaux collaborateurs* (Vevey 1805) 9. L'Exposé sera réédité en 1809 à Genève et à Paris, et traduit dans plusieurs langues, notamment en russe (1806) et en espagnol (1807).

¹¹ Cf. ACV, P Cuenod-Chavannes 24, sans destinataire, vraisemblablement adressée à Chavannes. Le pédagogue a adressé une lettre analogue, également datée de septembre 1804, au cafetier Nicolas Danz de Lausanne, éditée dans PSB XIV 79-81.

¹² *Journal Suisse*, N° 105, 31.12.1805.

¹³ A condition qu'ils y accueillent gratuitement les élèves-régents recommandés par le gouvernement ou le Conseil d'éducation. Cf. SBaP [voir note 1] I 722 ; Peter Stadler : *Pestalozzi, Geschichtliche Biographie* (Zurich 1993) II 625.

Magdalena Rupp-Ziegler,¹⁴ ou encore, à l'instigation de Daniel-Alexandre Chavannes, celle d'un collège du soir pour adolescents à Vevey destiné à les instruire en les distrayant « pendant les longues soirées de l'hiver » par des exercices tirés de la méthode.¹⁵

L'intérêt manifesté à l'égard d'une méthode donnée pour novatrice n'est pas sans lien avec le fait que, depuis le début du XVIII^e siècle, le pays de Vaud s'était révélé fertile en initiatives pédagogiques. Pasteurs, théologiens et magistrats y avaient largement investi le champ éducatif, notamment pour lutter contre la laïcisation et l'indifférence religieuse. Jean-Pierre de Crousaz ouvrit les feux avec ses *Nouvelles Maximes sur l'éducation* (Amsterdam 1718), suivies d'un *Traité de l'éducation des enfants* (La Haye, 1722), qui influencèrent Rousseau, au moment même où la création des Ecoles de charité de Lausanne insufflèrent un véritable projet pédagogique – avec une formation professionnelle – à un établissement philanthropique inspiré par la *Society for promoting Christian Knowledge* (SPCK) et premier en Suisse à mettre sur pied un séminaire pour les instituteurs. C'est du canton de Vaud (Léman) que le Ministre des Arts et des Sciences reçut au demeurant le plus grand nombre de projets pour un système d'éducation nationale sous l'Helvétique, système dont l'oncle de Daniel-Alexandre Chavannes, auteur d'un novateur *Essai sur l'éducation intellectuelle* avait plus d'une décennie auparavant esquissé les contours sur des fondements anthropologiques.¹⁶

C'est dans le contexte de l'incontestable engouement pour la méthode Pestalozzi, à l'échelle bien sûr internationale,¹⁷ que l'idée de soumettre cette dernière à expérimentation fut explicitement formulée, en l'occurrence par la Société d'émulation. Elle fut présentée à la fois en tant que préalable indispensable à toute tentative de généralisation et comme solution à l'impasse dans laquelle conduisaient les débats entre partisans et adversaires de la méthode :

Ces questions inspirent un vif intérêt, leur discussion peut être de la plus grande utilité, mais enfin quelque jour qu'on parvienne à répandre sur la théorie de la méthode de Pes-

¹⁴ Cf. SBaP [voir note 1] I 716.

¹⁵ ACV, P Cuenod-Chavannes 20, A 119.

¹⁶ Alexandre-André-César Chavannes : *Essai sur l'éducation intellectuelle avec le projet d'une science nouvelle* (Lausanne 1787).

¹⁷ Cf. Daniel Tröhler, Simone Zurbuchen, Jürgen Oelkers (éd.): *Der historische Kontext zu Pestalozzis «Methode». Konzepte und Erwartungen im 18. Jahrhundert* (Berne 2002).

talozzy, il appartient à l'expérience seule d'en constater les avantages ou les inconvénients – un essai en grand de la méthode de l'instituteur de Berthoud pourroit être dangereuse – un essai en petit fait sous les yeux de personnes éclairées & impartiales pourroit conduire à cette appréciation exacte qu'on désire.¹⁸

La conviction exprimée ici quant à la valeur de l'expérience fondée sur l'observation objective des faits par la *sanior pars* s'inscrivait dans le sillage des Lumières, qui avaient suscité la création de nombreuses sociétés – à l'instar de la Société économique de Berne, aux multiples filiales vaudoises – répondant, précisément, à cette volonté d'expérimentation : il s'agissait d'effectuer sur une échelle réduite des essais prouvant le bien-fondé d'une innovation. Le recours aux expériences pratiquées en matière agricole en vue de l'introduction, par exemple, de nouvelles espèces, se voyait ainsi transposé dans le domaine pédagogique.

L'expérimentation de la méthode Pestalozzi, commencée quand le pédagogue lui-même était encore à Berthoud, constitua l'essentiel de l'activité de la « section de morale » de la Société d'émulation en 1804. Elle mit directement aux prises deux camps : d'un côté les partisans déclarés de la méthode, regroupés derrière Philippe Secretan ; de l'autre le camp des sceptiques, emmenés par le vice-président du Conseil d'éducation, François Pichard.¹⁹ Le professeur de théologie voyait dans le projet yverdonnois déjà une entreprise à haut risque :

Pour l'obtenir, cette expérience, fondera t'on dans ce canton un établissement semblable à celui de Berthoud, priera-t'on Mr Pestalozzi de venir lui même le diriger, lui confiera-t-on quelqu'un des châteaux, la jeunesse et l'argent de ce canton au risque peut-être de perdre le fruit de tous les sacrifices qu'on auroit faits & de voir s'évanouir des plans chimériques ou qui n'auroient pas encore acquis la maturité nécessaire au risque peut être plus grand encore de bouleverser et de détériorer notre instruction publique par les moyens même par lesquels on auroit voulu la perfectionner et l'améliorer?²⁰

¹⁸ BCU, Procès-verbaux de la Société d'émulation, Livre vert : 3^{ème} section Morale & a, 8.02.1804. BCU, Société d'émulation du canton de Vaud, IS 3693 II a 5-7.

¹⁹ François-Gabriel Pichard (1753-1809), pasteur, président (1798-1800) puis vice-président du Conseil d'éducation du canton. Pichard fut titulaire de la chaire de théologie théorique de l'Académie de Lausanne (1800-1809) et recteur en 1806 et 1809.

²⁰ BCU, Procès-verbaux de la Société d'émulation, Livre vert : 3^{ème} section Morale & a, 8.02.1804. BCU, Société d'émulation du canton de Vaud, IS 3693 II a 5-7.

Pour mettre en place son expérience à échelle réduite, la Société d'émulation profita du passage à Lausanne d'un adepte de la méthode qui cherchait à l'enseigner, J. Preisig.²¹ Après lui avoir fait subir un premier test, en lui demandant de dispenser des leçons aux enfants de Théophile Cazenove sous les yeux de plusieurs membres de la Société, l'ouverture sous l'égide de cette dernière d'une classe de douze garçons de sept à neuf ans fut décidée. Il ne s'agissait pas de vérifier les connaissances des élèves par un examen annuel – ce qui se pratiquait dans toutes les écoles du canton –, ni d'occasionnelles « leçons publiques », mais bien de soumettre l'institut à un contrôle continu. Des membres d'une commission nommée à cet effet devaient se relayer chaque jour pour assister aux leçons et faire leurs observations « tant sur la méthode d'enseignement que sur les progrès des écoliers ».²²

L'institut Preisig fut promu laboratoire d'expérimentation de la méthode du 27 février 1804 au 16 janvier 1805, date de l'abandon de l'expérience. Des conflits avec l'instituteur provoquèrent en effet le retrait du soutien affiché de la Société d'émulation. L'« appréciation exacte » de la méthode, que cette dernière appelait de ses vœux au début de l'expérience, qui avait suscité de premiers rapports encourageants, n'avait pu être établie. Elle n'était déclarée possible que sur une longue durée et avec un instituteur appliquant strictement les préceptes pestalozziens ; or à la demande des parents de ses élèves, Preisig avait intégré – en leur faisant notamment réciter des fables « que ces jeunes gens ne comprennent point » – des changements déclarés contraires à la méthode par les commissaires. La Société mit un point final à l'affaire en signalant qu'une telle expérience devait être prolongée, n'ayant jusqu'ici recueilli que des « résultats dont on ne peut pas encore juger bien sûrement ».²³ De telles initiatives, jointes à l'intérêt déclaré de pères de familles en vue et au vœu exprimé par le Conseil d'éducation que le gouvernement prenne des renseigne-

²¹ Après avoir étudié à Lausanne, et été instituteur à Diessenhofen (Thurgovie), Johannes/Johann/Jean Preisig (1775-1814) ou Breissig (dans nos sources) passa deux mois à Berthoud. Durant les années 1804-1806 et peut être au-delà, il dirigea un institut, à Lausanne, où il appliqua la méthode Pestalozzi. Sur sa trajectoire ultérieure, mal connue, cf. SBaP [voir note 1] II 472.

²² BCU, Journal des Délibérations de la société, séance du 12.02.1804. BCU, Société d'émulation du canton de Vaud, IS 3693 I-II a⁴.

²³ BCU, Journal des Délibérations de la commission dirigeante, séance du 19.01.1805. BCU, Société d'émulation du canton de Vaud, IS 3693 I-II a⁴.

ments sur la méthode Pestalozzi et sur la possibilité d'en introduire l'usage dans les écoles²⁴ ne pouvaient qu'encourager le pédagogue de Berthoud à demander au Petit Conseil vaudois une expertise de son institut entretemps ouvert à Yverdon.

Succès d'une devise : « Venez et voyez! »

Pestalozzi réclama au Petit Conseil vaudois, non pas un jugement impartial, mais un examen s'approchant d'une « démonstration-révélation » qui amènerait indubitablement, selon ses propres termes, le canton à lui envoyer sans tarder « quelques jeunes gens intelligents de la campagne pour leur enseigner la méthode et prouver par eux la possibilité d'une introduction générale ». ²⁵ Une évaluation positive aurait incontestablement permis au pédagogue de rééditer le procédé du rapport Ith. Ce bilan laudatif, au statut officiel – quoiqu'à moitié écrit par Pestalozzi lui-même au fil d'un actif *lobbying* publicitaire²⁶ – avait permis une large diffusion et un soutien gouvernemental à la méthode pestalozzienne sous la République helvétique : c'est en se fondant sur lui que le Directoire helvétique avait subventionné les manuels de Pestalozzi et l'envoi d'instituteurs à Berthoud.

Dans un mémoire²⁷ à l'intention du gouvernement vaudois – qui ne semble pas lui être parvenu –, le pédagogue exhortait tout particulièrement ses détracteurs à « venir et à observer ». La formule récurrente du « kum und sieh » proclamait les vertus de l'observation. Elle alliait, dans une proportion difficile à établir, une forme de credo à une part de manipulation : n'étaient-ce pas les meilleurs élèves, à Yverdon comme à Berthoud, que les maîtres interrogeaient pour l'occasion?²⁸ Et combien de visiteurs-experts n'auraient-ils pu affirmer, à

²⁴ ACV, K XIII 226, lettre du Conseil d'éducation au Petit Conseil, 21.05.1803.

²⁵ ACV, K XIII 226, lettre de Pestalozzi au président du Petit Conseil du canton de Vaud, 19.11.1805, in Johann Heinrich Pestalozzi : Sämtliche Briefe, éd. Walter Feilchenfeld Fales, Emanuel Dejung (Zurich 1961) N° 1154, V 94.

²⁶ Cf. Peter Stadler : Pestalozzi, Geschichtliche Biographie [voir note 13] II 162-168.

²⁷ Gutachten über ein Seminar im Kanton Waadt, in J. H. Pestalozzi : Sämtliche Werke [voir note 25] XVIII 83-133.

²⁸ Pour un témoignage édifiant d'ancien élève, on se reportera à celui de l'historien Louis Vuillemin : « Nous étions quelques-uns qui avions acquis dans ces exercices [de géomé-

l'instar du père Girard en 1809, que « l'institut nous a caché beaucoup de choses », là où le pédagogue déplorait que « bien des bonnes choses leur échappèrent »²⁹

Le principe de l'observation *in situ* mettait en oeuvre un ressort essentiel de la diffusion de la méthode : c'est un passage à l'institut qui a régulièrement transformé des visiteurs en fervents défenseurs de la pédagogie pestalozzienne.³⁰ La place centrale que revêtait l'examen oculaire dans le dispositif de validation de la méthode est même indirectement confirmée par des détracteurs. Ainsi, dans son rapport très critique de 1803, le pasteur et membre du Conseil d'éducation du canton du Säntis, Johann Rudolf Steinmüller, dénonçait le « brouillard » produit par ces visites donnant l'impression de progrès rapides chez les élèves, brouillard auquel il avait lui-même succombé avant que la réflexion ne lui permette de le dissiper.³¹

L'incomplétude théorique de la méthode, régulièrement mise en avant par Pestalozzi lui-même, donnait une fonction d'autant plus décisive, pour ne pas dire compensatoire à l'examen oculaire de ses effets. La caution constituée par ce dernier est clairement exprimée par la voix d'un partisan de la méthode tel que Frédéric-César de La Harpe, lorsqu'il s'efforce de la faire introduire par Alexandre I^{er} en Russie : « Pestalozzi n'étant point charlatan désire qu'on voie,

trie] une facilité surprenante, et, comme le charlatanisme pénètre partout, c'était nous seuls que l'on produisait en présence des nombreux étrangers que le nom de Pestalozzi attirait journellement à Yverdon. On nous disait, on nous répétait, qu'il se faisait au milieu de nous une grande œuvre, que le monde avait les yeux sur nous, et nous n'avions pas eu trop de peine à croire ce que l'on nous disait». Louis Vuillemin: Souvenirs racontés à ses petits enfants (Lausanne 1871) 24-25.

²⁹ Cité par Roger de Guimps : Histoire de Pestalozzi, de sa pensée et de son œuvre (Lausanne 1888) 354.

³⁰ Tel fut le cas, parmi d'autres, du diplomate français en mission en Suisse Adrien Lezay-Marnesia, auteur de deux rapports laudatifs l'un adressé au Comité d'instruction publique français et l'autre à Bonaparte à la suite d'une courte visite à Berthoud qui fit de lui un ardent propagateur de la méthode en France. Cf. Alfred Rufer : La Suisse et la Révolution française. Recueil préparé par Jean-René Suratteau (Paris 1974) 252-256.

³¹ Steinmüller concluait que non seulement il n'y avait rien de neuf dans la méthode, « aber desto mehr künstlichen Schein, der manche Besucher des Instituts verblendet ». Cité par Peter Stadler: Pestalozzi, Geschichtliche Biographie [voir note 13] II 155. Cf. SBaP [voir note 1] I 391.

examine et scrute. Veuillez donc, Sire donner cette mission secrète à l'un de vos voyageurs; il ne lui faut que de bons yeux ».³²

Une visite à Yverdon deux ans plus tard conforta La Harpe dans son opinion : « plus que jamais je suis pénétré de l'excellence de sa méthode, qui ne peut être bien appréciée que lorsqu'on la voit en action. Venez et voyez, aussi longtemps que vous voudrez, dit son inventeur ».³³

On peut mesurer l'instrumentalisation de cet examen oculaire en le confrontant aux observations – rares il est vrai – de partisans de la méthode, tel Chavannes, dont les premiers instants passés à l'institut constituent tout sauf un souvenir concluant :

Au premier abord un étranger qui entre dans l'école de Pestalozzi ne voit qu'un mouvement perpétuel, et n'entend qu'un bruit confus de voix d'enfants qui crient tous à la fois dans plusieurs chambres. Cette première impression est désagréable, elle est pénible, et je comprends que des hommes prévenus contre la méthode et qui ne font que s'arrêter quelques heures dans l'institut peuvent être confirmés dans leur opinion et même avec quelque raison.³⁴

Chavannes nuançait ainsi considérablement l'idée que l'observation, réclamée par Pestalozzi, ferait basculer les spectateurs dans le camp des partisans de la méthode. La suite des événements, comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin, ne lui donna pas tort.

La conception de l'évaluation confiée au gouvernement vaudois en 1806 pouvait difficilement correspondre à l'idée que s'en faisait Pestalozzi. De fait, il s'agissait de prendre en considération aussi bien les inconvénients que les avantages de la méthode. Un véritable débat de société faisait rage autour de cette dernière, cristallisant les enjeux liés à la « nouvelle religion » – selon la formule de Fritz Osterwalder – qu'était devenue la pédagogie. Il n'y avait pas jusqu'au fameux *Manuel du voyageur* d'Ebel dans lequel on ne puisse lire, en 1805, qu'« il a paru une infinité d'ouvrages pour ou contre la méthode élémentaire d'instruction inventée par le célèbre Pestalozzi ». Le guide en donnait prudemment deux références, l'une à charge, l'autre à décharge, avec les rap-

³² Lettre de Frédéric-César de la Harpe à Alexandre I^{er}, 4.01.1803, in Jean-Charles Biaudet, Françoise Nicod (éd.): *Correspondance de Frédéric-César de la Harpe et Alexandre I^{er}*, suivie de la correspondance de F.-C. de La Harpe avec les membres de la famille impériale de Russie (Neuchâtel 1979) II 9.

³³ *Ibid.* 25.05.1805, 243.

³⁴ Daniel-Alexandre Chavannes : *Exposé de la méthode* [voir note 10] 154.

ports de Steinmüller et d'Ith.³⁵ C'est dire à quel point le gouvernement vaudois était appelé à se prononcer sur un dossier complexe. Sa dimension internationale et ses aspects économiques n'étaient pas pour le simplifier. On entrait dans la période la plus faste de la diffusion de la méthode à l'étranger : en Allemagne (Prusse), en Espagne, en France et au Danemark, en Suède et en Hollande, partout elle faisait des émules sous l'impulsion de têtes couronnées.³⁶ La fréquentation de l'institut Pestalozzi où se retrouvaient les fils de l'élite vaudoise devenait une marque de distinction sociale. La présence de l'institut à Yverdon, où il attirait les étrangers, apportait aussi au canton une incontestable valeur économique et touristique ajoutée. C'est du reste la raison pour laquelle les villes de moyenne importance – Payerne, Yverdon, Nyon – s'étaient livrées à une concurrence acharnée pour l'accueillir. Et que leurs autorités communales étaient prêtes pour y parvenir à investir sans hésitations dans la transformation de leurs châteaux.³⁷ La notice de quatre pages consacrée six ans plus tard à l'institut dans le *Manuel du Voyageur* le confirme après coup, en le classant au nombre des principales « Curiosités » d'Yverdon car « l'institut Pestalozzi et le grand nombre d'étrangers qui viennent le voir contribuent aussi beaucoup à animer cette jolie ville ».³⁸

Dans de telles circonstances se prononcer publiquement sur le parti à tirer de la méthode s'avérait un mandat délicat. Le gouvernement le confia à une commission triée sur le volet. A sa tête, représentant l'exécutif vaudois, Daniel

³⁵ Johann Gottfried Ebel : *Manuel du voyageur en Suisse*. Ouvrage où l'on trouve les directions nécessaires pour recueillir tout le fruit et toutes les jouissances que peut se promettre un étranger qui parcourt ce pays-là (Zurich 1805) I 282.

³⁶ James Guillaume : *Pestalozzi, étude biographique* (Paris 1890) 235-256. Pour une analyse de cette « success story », cf. Daniel Tröhler : 'Methode' um 1800 : Ein Zauberwort als kulturelles Phenomen und die Rolle Pestalozzis, in Daniel Tröhler, Simone Zurbuchen, Jürgen Oelkers (éd.): *Der historische Kontext zu Pestalozzis «Methode»* [voir note 17] 9-30.

³⁷ Cf. la correspondance des municipalités de Payerne et Yverdon, in SBaP [voir note 1] Nos 643, 657, 658, 660, 668, I. Le sous-préfet de Nyon écrit au gouvernement vaudois en juin 1803 que le « petit dérangement momentané » qu'entraîneraient les aménagements à faire au château de Nyon pour accueillir l'institut Pestalozzi « ne pourrait entrer en balance avec les avantages importants qui en résulteraient pour la commune et les environs ». ACV, K XIII 226.

³⁸ Johann Gottfried Ebel : *Manuel du voyageur en Suisse* (Zurich 1811) IV 555.

Emmanuel Couvreu.³⁹ Il était accompagné de deux délégués du Grand Conseil, dans les personnes d'Henri Monod⁴⁰ et de Daniel-Alexandre Chavannes.⁴¹ Le quatrième membre de la commission, François Pichard, représentait le Conseil d'éducation.⁴² Comme nous l'avons vu, Chavannes et Pichard s'étaient déjà exprimés publiquement – et contradictoirement – sur la méthode. Non seulement la commission n'avait donc rien de neutre, mais on avait visiblement voulu y réunir les deux camps opposés.

Le malaise des experts

Le déroulement de la visite de l'institut, début janvier 1806, n'a guère laissé de traces. Un billet envoyé à la hâte par Pestalozzi à Yverdon fait penser que les collaborateurs avertis fournirent le maximum de pièces à conviction possible.⁴³ Est-ce à l'un d'entre eux que l'on doit la publication, juste après, d'un supplément de trois pages dans le *Journal suisse* faisant l'éloge de Pestalozzi, de la méthode et de ses collaborateurs, sous couvert d'une fête à l'institut?⁴⁴ Quoiqu'il

³⁹ Daniel Emmanuel Couvreu (1756-1831), propriétaire aisé, premier président de la municipalité (1799) puis syndic de Vevey. Député au Grand Conseil vaudois (1803-1830), membre du Petit Conseil (1803-1806), Couvreu fut juge au tribunal du canton.

⁴⁰ Henri-Joël-Emmanuel Monod (1753-1833), préfet du Léman (1802), membre de la Consulta de 1802-1803, puis président de la Chambre administrative. Il fut élu membre à vie du Grand Conseil vaudois en 1803 et revint au Petit Conseil qu'il avait quitté en 1804, en 1811, pour faire partie des instances gouvernementales jusque dans les années 1830.

⁴¹ Cf. note 5, 2.

⁴² Cf. note 20, 4.

⁴³ « Es ist nothwendig, an Herrn Chavanes die Note aller Versuche der Methode mit den Nahmen des Unternehmens und den Detail von ihrem Erfolg zu geben, fehrner die Nahmen der bedeutendsten Persohnen, die sich mit Anstrengung für die Methode verwenden, und entlich die Schriftsteller, die über sie geschrieben haben. » PSB [voir note 4] N° 1170, V 109.

⁴⁴ *Journal Suisse*, N°10, 4.02.1806. Il s'agit, avec quelques différences dans la conclusion de l'article, d'une traduction de l'exposé de Johannes Niederer, *Jahresfeyer der Pestalozzischen Lehranstalt in Iferten* publié dans les *Schweizer Nachrichten* le 5 janvier 1806, puis dans la *Zeitschrift für Pädagogik, Erziehungs- und Schulwesen* 1 (1806) H. 2, 138-141. Là où la version en allemand ajoute « Gott segne Pestalozzi ! », celle en français souligne le zèle et la bonne conduite des élèves, dont pas un seul n'a « commis le moindre

en soit, après son passage à Yverdon, la commission mit non moins de trois mois pour conclure. Dans l'intervalle, ses recommandations furent diffusées dans la presse française et allemande.⁴⁵ À l'origine de ces fuites, Henri Monod pressait ses collègues de faire connaître l'avis des experts, notant qu'en Suisse alémanique on s'inquiétait d'un silence supposé n'annoncer « rien de bon pour la méthode ».⁴⁶

Dire que la rédaction du rapport suscita un malaise au sein de la commission est un euphémisme. La tâche fut confiée au représentant du Conseil d'éducation, François Pichard.⁴⁷ Le professeur de théologie adressa sa synthèse à ses collègues en invitant Daniel-Alexandre Chavannes – déclaré particulièrement « familier du sujet » – à corriger voire à refondre entièrement le texte.⁴⁸ Peu satisfait de cette rédaction, Chavannes garda la structure générale du rapport de Pichard mais redonna plus largement la parole aux partisans de la méthode. Cette seconde mouture recueillit l'adhésion des deux autres experts qui la jugèrent plus complète. Mais Pichard se montra d'un tout autre avis, refusant d'adhérer à cette nouvelle version. Le président Couvreu se retrouva au pied du mur, comme il s'en ouvrit à Chavannes :

L'éloignement des membres de la commission me met dans quelqu'embarras; cependant, suivant l'idée que j'en ai communiquée à M. Monod qui l'approuve et avec le consentement de M. Pichard, je me décide à présenter au P[etit] Conseil votre rapport en l'accompagnant de celui de M. Pichard. [...] Je suis d'autant plus autorisé à suivre cette

excès ni le moindre désordre », confirmant l'influence « irrésistible » de la méthode non seulement sur la « culture de l'esprit » mais sur la morale « par l'innocence, la modestie et la retenue qu'ont manifestées les enfans ».

⁴⁵ Dans sa lettre à Chavannes datée du 23 mars 1806, Couvreu déclare avoir « vû avec surprise dans un des derniers publicistes un extrait de nôtre rapport futur ». ACV, P Cuenod-Chavannes 20/3, A 385. Nous n'avons pu consulter en temps voulu cet article du *Publiciste* issu de l'article publié dans l'*Allgemeine Zeitung* du 1^{er} mars 1806.

⁴⁶ ACV, P Cuenod-Chavannes, 20/1, A 135, lettre de Monod à Chavannes, 4.03.1806.

⁴⁷ Et non à Henri Monod, comme l'affirme à la suite de l'historiographie plus ancienne Peter Stadler, qui s'arrête brièvement sur cette évaluation (Peter Stadler : Pestalozzi, *Geschichtliche Biographie* [voir note 13] II 320-323). Les échanges de correspondance des experts que nous avons découverts dans le fonds Cuenod-Chavannes permettent d'éclaircir l'histoire de ce rapport.

⁴⁸ ACV, P Cuenod-Chavannes, 20/3, A 383, lettre de Pichard à Couvreu, 4.03.1806.

marche que vous m'avez témoigné que vous ne signeriez pas volontiers le rapport de M. Pichard, et qu'il est dans le même cas relativement au vôtre.⁴⁹

Des deux rapports finalement remis au gouvernement vaudois, le 2 avril 1806, rien ne laissait transparaître que l'un d'eux était majoritaire. Pour ne pas mettre au grand jour leurs divergences, les membres de la commission s'abstinrent en effet de signer les deux documents. L'essentiel, aux yeux du président de la commission, était quoiqu'il en soit ailleurs : « ce qui importe, c'est d'approuver et de protéger l'institut de Pestalozzi, comme il le mérite. »⁵⁰

Etonnamment, l'examen oculaire tant prôné par les empiristes joua un rôle tout à fait secondaire dans l'expertise. Ancien chantre de l'expérimentation à la Société d'émulation, François Pichard relève d'emblée dans son rapport une inadéquation entre le mandat des experts et ses conditions de réalisation. Pour être en mesure d'émettre un jugement « impartial et éclairé », la commission aurait eu besoin à ses yeux non seulement d'un ou de deux jours, mais de quelques semaines. Et c'est aussi bien le système « dans son ensemble, dans son esprit et dans ses vues, [...] dans son exécution et son développement » qu'il aurait fallu examiner, que les progrès des élèves « en les examinant individuellement, séparément, et en comparant à diverses époques les succès des uns avec ceux des autres eu égard à l'âge, aux talents naturels et aux circonstances particulières de chacun d'eux ». ⁵¹

La seule observation effectuée véritablement *in situ* par les experts les amène au constat unanime que l'institut présente l'aspect le plus satisfaisant, autant quant aux locaux, à leur aménagement, à ses collaborateurs et à l'esprit de famille régnant qu'en ce qui concernait la surveillance et la discipline. Là s'arrête l'examen oculaire. Le deuxième point de l'expertise, consacré au mode d'enseignement, présente la méthode élémentaire sur la base de ses manuels, avec les développements que tentent de lui apporter les collaborateurs de l'institut, essais présentés de façon plutôt élogieuse. Chavannes observe à ce propos que ces développements sont dus à la transformation de l'institut d'un séminaire pour les élèves régents de campagne, tel qu'il était prévu à Berthoud, « en simple institut d'éducation » qu'il est à Yverdon où les enseignants

⁴⁹ Ibid. A 385, lettre de Couvreu à Chavannes, 23.03.1806.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ ACV, K XIII 226, Rapport Pichard, p. 1.

doivent désormais répondre aux demandes accrues de parents issus des milieux privilégiés.⁵²

L'absence d'observation directe est particulièrement patente dans la troisième partie des rapports, consacrée aux objections faites à la méthode. On assiste ici à un curieux procédé autoréférenciel. Pichard, dont Chavannes a repris textuellement les critiques, semble en effet en avoir dressé la liste en s'inspirant principalement de l'*Exposé de la méthode* de Chavannes qui les réfutait. Dans leurs rapports respectifs, tout en arrivant à la même conclusion les deux auteurs traitent ces objections de manière très inégale. Sous le couvert de leur statut de « doutes »,⁵³ François Pichard n'accorde qu'un seul droit de réponse aux partisans de la méthode, tandis que Chavannes complète systématiquement la réfutation des critiques énumérées.

Rapport Pichard

1. Dangers d'une instruction récréative

Contre-argument : Le jeu est propre au développement de l'esprit d'analyse

2. Caractère inadapté d'une méthode analytique

3. La méthode est l'« ouvrage des maîtres » plutôt que des élèves

Rapport Chavannes

1. Dangers d'une instruction récréative

Contre-argument : Le jeu est propre au développement de l'esprit d'analyse

2. Caractère inadapté d'une méthode analytique

C : la méthode analytique est particulièrement propice au jeune âge

3. La méthode est l'« ouvrage des maîtres » plutôt que des élèves

C : aucune méthode ne développe une participation plus active des élèves

⁵² Rapport Chavannes, p. 6. Cf. à ce propos les lettres de Pestalozzi annonçant à certains parents, mi-novembre 1805, le début de leçons de latin « se payant à part », in PSB [voir note 4] V 90-91.

⁵³ « Au reste ces diverses objections et d'autres du même genre que l'on supprime pour ne pas trop prolonger ce rapport, ne sont manifestement que des doutes, qui jusqu'à ce qu'ils aient été approfondis et mieux éclairés ne doivent être proposés qu'avec la plus grande réserve, d'autant plus que les assertions et les hypothèses sur lesquelles ils reposent, semblent démenties par des faits constatés [...]. Cependant, il faut l'avouer, d'autres observations, d'autres faits paroissent venir à l'appui de quelques unes de ces objections et peuvent leur donner plus ou moins de poids. » Rapport Pichard, 27-28.

4. « Tableaux » compliqués, difficilement transposables

5. Elèves « présents de corps, absents d'esprit »

C : Objections 2 à 5 « ne sont manifestement que des doutes »

6. *Applicabilité de la méthode ?*

Réponse : Non

7. *Recommandation finale :*

Envoyer à l'institut d'Yverdon quatre élèves régents se destinant aux écoles de campagne, auxquels on confierait une classe de milieu populaire dont les résultats seraient comparés à ceux d'une classe similaire ayant suivi « la méthode ordinaire ».

4. « Tableaux » compliqués, difficilement transposables

Les enfants sont capables de rendre compte d'observations

5. Elèves « présents de corps, absents d'esprit »

C : Aucun élève d'Yverdon ne peut répondre par simple imitation

5b. *Méthode qui sape les fondements de la religion*

C : Il s'agit d'une « atroce calomnie »

6. *Applicabilité de la méthode ?*

Réponse : Non

7. *Recommandation finale :*

Envoyer à l'institut d'Yverdon quelques élèves régents se destinant aux écoles de campagne, auxquels on confierait une classe de milieu populaire dont les résultats seraient comparés à ceux d'une classe similaire ayant suivi « la méthode ordinaire ».

D'accord avec Pichard, Chavannes réfute la première objection, qui prétend qu'une instruction devenue une récréation voire un jeu n'habitue pas les enfants à l'effort et à la pratique de leurs devoirs, en signalant le jeu comme propre à fixer l'attention des enfants et à développer leur esprit d'analyse. Quant à la deuxième, contestant l'usage d'une méthode analytique à un âge précoce par les opposants, il l'invalide au nom de son caractère particulièrement propice à « légèreté » enfantine, et du fait qu'elle est à même de les préserver de l'erreur et des préjugés. A la troisième objection, concernant la passivité des élèves – la méthode serait l'ouvrage des maîtres tandis que les élèves ne pourraient élaborer leurs savoirs –, Chavannes fait dire aux partisans de la méthode qu'il n'en est aucune autre qui les fasse participer aussi activement. Si un certain crédit peut être octroyé selon lui à la quatrième critique, formulée à l'encontre des tableaux – échafaudage abstrait et compliqué, dont la transposition à un usage plus large serait douteuse –, elle n'en est pas moins démentie

par l'expérience : les enfants quittant l'institut montrent une évidente faculté à rendre compte de ce qu'ils observent. Quant à l'inattention attribuée aux élèves – les élèves assistant aux leçons semblant, selon divers observateurs, présents de corps et absents d'esprit durant les leçons –, Chavannes la réfute personnellement avec vigueur. Il ajoute enfin un vibrant plaidoyer contre une critique qualifiée de « calomnie atroce », absente du catalogue de Pichard : à savoir que la méthode saperait les fondements de la religion. Et de conclure cet échange d'arguments et de contre-arguments, tout autrement que son collègue, en appelant le gouvernement vaudois à « voir de quel côté doit pencher la balance », soit à prendre une décision politique.⁵⁴

La brûlante question de l'applicabilité de la méthode et de l'opportunité de l'introduire dans le système scolaire cantonal apparaît dans la dernière partie des rapports. Là encore, l'argumentaire des deux experts diffère notablement, quand bien même, et la chose a de quoi surprendre, il débouche sur une conclusion analogue.

Pichard, qui envisage l'adoption de la méthode sous plusieurs formes – seule ou en combinaison avec l'enseignement traditionnel – les juge toutes peu satisfaisantes. Il s'arrête sur les obstacles d'ordre pratique : le nombre élevé d'élèves par classe dans l'instruction publique, le nombre inversement limité d'heures d'enseignement, conjugué à l'absentéisme chronique des enfants et au manque de zèle des instituteurs « mercenaires ». Le professeur de l'Académie défend ici une position de type « réaliste », celle-là même que Peter Stadler a identifiée chez un Steinmüller.⁵⁵ Les critiques des deux hommes s'avèrent très proches, et sans doute se rejoignent-ils dans la crainte que le pouvoir politique n'impose par le haut les principes de Pestalozzi, mettant à l'écart les pédagogues réformistes actifs dont ils font partie. La posture de Pichard s'inscrit de fait en droite ligne des propositions qu'il avait formulées sur mandat du Conseil d'éducation vaudois deux ans auparavant.⁵⁶

Chavannes, pour sa part, se retrouvait dans une position beaucoup plus ambiguë. Reconverti en expert, l'auteur de l'apologétique *Exposé sur la méthode*

⁵⁴ Rapport Chavannes, 25.

⁵⁵ P. Stadler : Pestalozzi, *Geschichtliche Biographie* [voir note 13] II 155-156.

⁵⁶ Cf. Rapport du Conseil d'éducation du canton de Vaud, sur l'état de l'instruction publique dans ce canton & sur les moyens de la perfectionner dans toutes les parties (1804), ACV, P Leresche 6.

peine du reste à entrer pleinement dans son rôle. On le voit à plus d'une reprise s'inclure dans le camp des partisans au lieu de leur donner la parole.⁵⁷ Il lui arrive même de perdre toute distance. Par exemple lorsqu'il réfute l'inattention attribuée aux élèves de Pestalozzi pendant les leçons, déclarant péremptoirement qu'il est impossible qu'un élève de l'institut puisse répondre par imitation ou de mémoire aux questions qu'on lui pose.⁵⁸ Pourtant, malgré cette empathie et malgré sa réfutation systématique des arguments des opposants, Chavannes ne se prononce pas pour autant en faveur de l'introduction de la méthode dans l'école publique. Pour quelles raisons? S'est-il retrouvé particulièrement minorisé sur cette question? Les obstacles énumérés par Pichard ont-ils convaincu les deux autres experts? Ou Chavannes a-t-il lui-même eu des doutes sur ce point?

Faute de pouvoir trancher, on se contentera de relever que dans l'*Exposé* Chavannes avait affirmé le caractère approprié de la méthode, non seulement pour l'éducation domestique mais pour l'instruction publique. Il avait en outre développé l'idée selon laquelle cette dernière s'avèrait particulièrement adaptée pour les instituteurs de campagne, grâce notamment à la simplicité des manuels et à la présence de sous-maîtres. Il relevait aussi que les femmes du peuple, éduquées dans les écoles publiques selon la méthode, pourraient être les premières institutrices de leurs enfants. Aucune de ces affirmations ne se retrouve dans son rapport. Pourtant, hormis le nombre d'élèves par classes dans l'instruction publique, sans comparaison avec les conditions offertes par l'institut d'Yverdon, Chavannes ne mentionne, toujours contrairement à Pichard, guère d'obstacles à la généralisation de la méthode. Comment en arrive-t-il dès lors, avec quelque logique, à la rejeter lui aussi? Par une sorte de pirouette finale, le recours subit à un argument de tradition, surprenant sous la plume d'un partisan de l'innovation pédagogique :

Vouloir substituer tout à coup et simultanément au mode d'enseignement que nous avons reçu de nos pères, et dont jusqu'à présent nous ne nous sommes pas mal trouvés, une nouvelle méthode serait une opération extrêmement hasardée, on peut dire impra-

⁵⁷ « A cela nous répondons, continuent les partisans de la méthode 1° que nous ne voyons pas que l'échaffaudage des moyens employée soit si compliqué ». Rapport Chavannes, 20.

⁵⁸ Ibid. 24.

licable, l'or même qu'il serait absolument prouvé que cette méthode ne laisserait rien à désirer de ce qui pourrait en assurer le succès.⁵⁹

Ainsi, à l'instar de Pichard, et nonobstant les mérites incontestablement plus nombreux qu'il reconnaissait à la méthode, Chavannes adoptait la même conclusion que son collègue : tous deux proposent, plutôt que la généralisation de la méthode, jugée prématurée voire dangereuse, l'envoi à l'institut d'Yverdon de quelques élèves régents se destinant aux écoles de campagne.⁶⁰ Une fois formés, on leur confierait une classe composée d'élèves de milieux populaires dont les résultats seraient évalués par comparaison avec une classe similaire « suivant la méthode ordinaire ».

La réaction de Pestalozzi à cette proposition a laissé peu de traces. A en juger par une lettre qu'il envoya à Chavannes, il lui aurait opposé une fin de non recevoir. Accepter des élèves régents à former en deux mois au lieu de deux ans pour les envoyer dans une école de campagne représentait pour le pédagogue la négation même de sa méthode, avec la certitude de son application mécaniste. La méfiance de Pestalozzi envers l'Etat-éducateur, quand bien même c'était une fois encore lui qui l'avait sollicité, ne s'en trouvait que renforcée.⁶¹

La proposition finale des experts vaudois pose quelques problèmes d'interprétation. Est-elle apparue comme seule susceptible de créer un consensus ? A-t-elle été suggérée à la commission par un gouvernement vaudois soucieux de protéger l'institut tout en ménageant les partisans de réformes au sein de l'école traditionnelle ? Ce qui est certain, c'est qu'elle équivalait ni plus ni moins à redéfinir les modalités de l'expertise. N'était-ce du reste pas une

⁵⁹ Ibid. 29.

⁶⁰ Chavannes préconise l'envoi de « quelques élèves » (p. 30), tandis que Pichard indique le nombre de 4 dans son rapport, après avoir biffé « 2 ou 3 » (43).

⁶¹ « Die Methode kan durch nichts mehr gefahren, als wenn sie unter dem Schutz einer Regierung verunstaltet und in eine Zwergen- und Krüppelform hineingedrengt würde, und das muss geschehen, wenn mit Jünglingen, die den Geist der Methode sich nicht vollends eigen gemacht und nur äussere Fertigkeiten sich bis auf einen gewissen Punkt eingeübt hetten, von der Regierung selber ein Versuch ihrer Anwendung in Volksschulen geschehen würde. » Lettre de Pestalozzi à Chavannes [env. avril 1806], in PSB [voir note 4] V 153. Quelques mois plus tard, le pédagogue offrait à la municipalité d'Yverdon « d'instruire gratuitement dans les principes de sa méthode deux ou trois jeunes gens de la ville, de l'âge de 15 à 17 ans, qui voudroient se vouer à l'instruction publique ». Cf. lettre de Pestalozzi au Conseil municipal d'Yverdon, début septembre 1806, in *ibid.* [voir note 4] V 173.

reconnaissance implicite de l'impasse dans laquelle cette dernière avait conduit les experts? Non seulement les représentants du gouvernement avaient eu à tester – si l'on nous permet l'expression – un produit difficilement saisissable (qu'y a-t-il de « visible » dans une méthode introductive et en constante élaboration?), mais ils l'avaient fait dans un laboratoire qui ne s'y prêtait pas. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle, nonobstant l'importance unanimement reconnue à l'observation, ils n'ont finalement pas été en mesure – sauf en ce qui concerne les infrastructures de l'institut – de livrer le résultat d'un examen oculaire, renvoyant dos à dos partisans et adversaires de la méthode, en soutenant plus ou moins les premiers (Chavannes) ou les seconds (Pichard). Cette compétition argumentative constituait un succédané d'expérimentation. Henri Monod traduisait parfaitement son malaise d'expert à ce propos lorsqu'il écrivait à Chavannes :

J'avoue que je ne trouve pas dans l'ouvrage en question l'idée du rapport que nous devons faire : j'avois cru que nous devions nous borner à dire ce que nous avons vû en gros, et en conclure ce que nous avons convenu. Par là nous rendions le Petit Conseil témoin de ce qui avoit passé sous nos yeux, et nous le mettions dans le cas de juger comme nous. Mais en discutant les opinions du tiers et du quart, qui n'entroient pas dans notre mission, nous réveillions les opinions de chacun, qui à son tour jugera d'après le système qu'il s'étoit fait ; en sorte qu'il eût autant valu que le Petit Conseil se fut contenté de lire tout ce qui a été écrit sur cette matière, sans nous envoyer là.⁶²

Les Lumières au village : un objectif qui s'éloigne

L'institut n'était pas l'école publique, et encore moins une école pour le peuple. Au prix de trente louis la pension, sa fréquentation était réservée aux couches privilégiées : celles qui, précisément s'étaient montrées particulièrement séduites par les promesses pédagogiques, celle de l'acquisition par leurs fils dès l'âge de sept ans « de connaissances géographiques, et successivement des notions élémentaires d'histoire », du « talent du dessin » et de l'« adresse dans les expressions du corps »,⁶³ mais aussi par la possibilité de leur faire ap-

⁶² ACV, P Cuenod-Chavannes 20/3, A 388, lettre de Monod à Chavannes, 21.03.1806.

⁶³ Selon les notes du journal de Philippe Secretan, qui suit lui-même de très près l'éducation de son fils Frédéric. BCU, IS 5460 (nouvelle cote).

prendre l'allemand dans le canton, en un mot par l'attrait d'une méthode réputée nouvelle, simple et susceptible de plaire (donc de donner le goût des études à des enfants destinés à en faire), jouissant de surcroît d'un renom grandissant. De fait, si c'était aux besoins de l'instruction populaire que la méthode devait répondre, dans le cadre de la loi à venir sur l'instruction publique, il fallait en observer les effets dans d'autres conditions : celles proposées, précisément, dans les deux rapports, soit une classe composée d'élèves de milieux populaires. Mais était-ce bien de cela qu'il s'agissait?

Le décalage existant entre la clientèle de Pestalozzi à Yverdon et les déclarations sans cesse renouvelées du pédagogue selon lesquelles sa méthode était destinée aux classes populaires est patent. A croire que le premier élément renforçait le second.⁶⁴ Comme dans son mémoire à l'intention du gouvernement vaudois, où il martèle que pour un Newton ou un Voltaire par siècle il y a des milliers d'élèves défavorisés dont il convient de s'occuper, Pestalozzi le répétera à l'envi à qui voulait l'entendre. Toutefois, lorsque qu'il proposa à la municipalité d'Yverdon la prise en charge d'enfants destinés à rester « de simples manouvriers », celle-ci, tout en l'en remerciant vivement, lui envoya le jeune Samuel Beat Comte qui, précisément « n'était pas dans ce cas ».⁶⁵ De leur côté, les initiatives privées se réclamant de la méthode dans l'espace vaudois avaient largement évacué cette dimension, adaptant leurs objectifs à leur clientèle. Le responsable de l'établissement de Nyon, Gaudin, vantait en conférence devant la Société d'émulation une méthode « convenable pour toutes les classes de la société : le cultivateur, l'artisan, le négociant, le militaire, l'homme de lettres, le magistrat ».⁶⁶ Dans son *Exposé sur la méthode de Pestalozzi*

⁶⁴ En 1818 encore, après nombre de tentatives infructueuses, le pédagogue créait l'établissement pour indigents de Clindy, près d'Yverdon, qui devait notamment former des instituteurs pour les pauvres. Zellweger qui a visité l'institution, rapporte que les enfants recevaient une « formation proprement scientifique », les garçons apprenant même l'allemand, le français et l'anglais. Vivement critiqué pour son programme, l'établissement ferma ses portes après une année. Cf. Peter Chmelik : *Armen-erziehungs- und Rettungsanstalten. Erziehungsheime für reformierte Kinder im 19. Jahrhundert in der deutschsprachigen Schweiz* (Zurich 1978) 339.

⁶⁵ SBaP [voir note 1] N° 832, II 176, lettre de la municipalité d'Yverdon à Pestalozzi, 9.09.1806.

⁶⁶ ACV, K XIII 226, Notice relative à la méthode élémentaire du citoyen Pestalozzi accompagnée d'un aperçu des moyens d'introduire ce genre d'instruction dans le canton de Vaud.

(1809), l'ancien collègue de Preisig à Lausanne, Johann Konrad Escher, faisait la promotion de l'« éducation libérale », à l'instar de projets allemands.⁶⁷

Central pour Pestalozzi, au contraire de ceux qui diffusaient la méthode, quelle place occupait l'objectif d'instruire le peuple dans l'évaluation officielle de 1806? Le moins que l'on puisse dire est qu'à aucun moment il n'est signalé comme constitutif de la méthode. Il apparaît en quelque sorte par la marge. Alors que dans son *Exposé*, Chavannes appelait encore à ne pas oublier que Pestalozzi avait élaboré une méthode élémentaire pour les défavorisés⁶⁸ auxquels elle proposait des applications pratiques tout en leur permettant de développer le « goût du vrai », soit un esprit critique, il n'a pas jugé utile d'y revenir dans son rapport de 1806. Il s'y borne à un constat : il n'est plus question de limiter la méthode à une instruction élémentaire puisque, devenu un établissement d'éducation, l'institut d'Yverdon doit répondre à la demande de milieux privilégiés. L'utopisme qui imprégnait encore l'*Exposé*, lisible notamment dans le vibrant éloge de Chavannes des livres élémentaires – encore en voie d'être écrits mais déjà proclamés si clairs qu'aucun instituteur de campagne ne devait avoir la moindre difficulté à se les approprier –, s'efface ici devant un clair pragmatisme. Le développement de l'école « scientifique » se profile et l'expert, futur professeur de zoologie, lui emboîte le pas. Ce n'est que tout à la fin de son rapport que Chavannes note qu'« il faut qu'il soit bien prouvé que la marche de Pestalozzi est susceptible d'être appliquée avec plus de fruit que la nôtre aux enfants des classes les moins cultivées, et qu'elle peut l'être sans recourir à des moyens plus dispendieux que ceux que nos ressources peuvent nous fournir ». La question paraît subsidiaire. Le « peuple » lui-même s'efface en tant que catégorie de pensée devant celle des « classes les moins cultivées ».

Pichard pour sa part situe la méthode à la croisée de deux options. Il s'agit pour lui de savoir si l'on a affaire à une instruction maintenue au niveau élémentaire, destinée à toutes les classes sociales, ou à une instruction susceptible d'être élargie au-delà du niveau élémentaire. Une question que le professeur de

⁶⁷ Cf. l'école pilote de notables ouverte à Berlin en 1805 par Johann Ernst Plamann – auquel Pestalozzi avait proposé d'engager Preisig – mentionnée par P. Stadler : Pestalozzi, *Geschichtliche Biographie* [voir note 13] 182, et SBaP [voir note 1] II 99-100 ; PSB [voir note 4] V, N° 1069.

⁶⁸ D.-A. Chavannes : *Exposé de la méthode* [voir note 10] 81.

L'Académie de Lausanne Jean-David Secretan avait déjà posée en termes similaires dans un premier rapport sur l'*Exposé* de Chavannes à la Société d'émulation, relevant deux points restés en suspens à propos de la méthode : A qui s'adressait-elle ? Et était-elle susceptible de dépasser le niveau élémentaire ?⁶⁹ Pour Pichard, si la méthode Pestalozzi se bornait « à ce qu'elle présente actuellement », à savoir une instruction élémentaire déclinée en trois objets – la nomenclature, les formes et le calcul –, elle était insuffisante pour être proposée aux écoles publiques. Et dans le cas de son élargissement, le théologien se demandait ce que deviendraient ces connaissances pour ceux qui ne seraient pas appelés à les cultiver : « Sont ce là des connoissances qui suppléent à toutes les autres, ou qui suffisent pour en faire de bons agriculteurs, des vigneron experts, des ouvriers assidus » ?⁷⁰

Le débat sur l'utilité des connaissances en fonction des hiérarchies sociales était ainsi réouvert. Notons au passage que la question rebondira quatre ans plus tard, dans le rapport de la prochaine commission officielle appelée par Pestalozzi à évaluer l'applicabilité de sa méthode, emmenée sur mandat de la Diète fédérale par le Père Girard. Sous la rubrique « Utilité de l'institut dans l'instruction publique », elle devait répondre à la question de savoir

Si la méthode élémentaire de Pestalozzi résout, d'une manière satisfaisante, le problème d'une bonne école villageoise et d'une école primaire dans les villes, et si elle est faite pour devenir la base d'une éducation nationale, sans distinction de conditions et d'états.⁷¹

Formulée plus clairement que dans l'évaluation de 1806, la question appela à propos de l'école villageoise une réponse aussi beaucoup plus claire : c'était non. Le verdict du rapport Girard était sans appel :

Les études d'Yverdon ne se lient que très imparfaitement à l'instruction publique [...]. L'institut poursuit son chemin; nos institutions poursuivent le leur, et il n'y a nulle apparence que l'on se rencontre jamais.⁷²

⁶⁹ BCU, Société d'émulation du canton de Vaud, IS 3693 I-II a⁴, Journal des Délibérations de la société, séance du 5.05.1805.

⁷⁰ Rapport Pichard, 32.

⁷¹ Eugène-Joseph Egger (éd.) : Rapport sur l'Institut de M. Pestalozzi à Yverdon, rédigé par Grégoire Girard; suivi des remarques de Pestalozzi sur le résultat de ce rapport (Fribourg 1950) 12.

⁷² Ibid. 215.

Les experts mentionnaient les difficultés pratiques d'application, liées à la nature différente des institutions, tout en donnant la primauté aux arguments pédagogiques. Ils déclaraient fermement que l'on ne trouvait que très peu de parties d'instruction dispensées à Yverdon qui puissent être directement mises à contribution dans l'instruction publique : l'instruction morale et religieuse devait être repensée, la lecture n'était pas sans reproche, le calcul ne s'étendait pas encore aux usages de la vie, et ni l'enseignement du chant ni celui du dessin ne pouvaient être calqués sur le modèle de l'institut. Compétences développées et savoirs enseignés s'avéraient inadaptés à l'instruction populaire : une instruction qui pour Girard et ses collègues n'était en aucun cas destinée à faire sortir les élèves de leur condition, ni sociale, ni culturelle, et dont toutes les parties étaient appelées à être « utiles ». Le carré constituant à leurs yeux l'instruction villageoise reposait sur les capacités de parler, lire, écrire et calculer. Au centre se trouvait la religion accompagnée de la morale, et autour, très périphériques, des connaissances d'histoire et de sciences naturelles. Mais il fallait éviter un développement plus conséquent. Une argumentation qui n'est pas sans rappeler la mise en garde attribuée à Talleyrand à propos de la méthode de Pestalozzi : « c'est trop pour le peuple ».⁷³

L'évaluation de 1806 connut un sort bien plus confidentiel que celle de 1810. A vrai dire, à en juger d'après le silence en la matière dans ses archives, le gouvernement vaudois ne lui donna aucune suite. Les préoccupations du législateur suivaient une autre voie, celle tracée de longue date par la tendance majoritaire du Conseil d'éducation dont la loi sur l'instruction publique de 1806 reprend nombre de préoccupations : la professionnalisation des régents avec l'amélioration de leurs salaires et l'établissement d'une école normale (réalisé en 1833), la limitation des effectifs scolaires, la lutte contre l'absentéisme, le développement des collèges et de l'Académie. Les débats du Grand Conseil portant sur le projet de loi, en juin 1806, ont suivi ces orientations sans revenir sur le dossier Pestalozzi sauf, très marginalement, à propos du projet d'école normale. Et le souhait manifesté par quelques députés de greffer cette dernière sur l'institut d'Yverdon visait à vrai dire essentiellement à en empêcher l'établissement à Lausanne.⁷⁴

⁷³ Cité par Alfred Rufer : *La Suisse et la Révolution française* [voir note 30] 256.

⁷⁴ ACV, K II 10 19 : Rapport des différentes commissions, 1806.

Dans un pamphlet anonyme paru deux ans plus tard, Henri Monod dénonça la « schubladisation » du dossier. Rappelant la nécessité soulignée par les experts en 1806 « de ne s'en rapporter qu'à l'expérience et que le seul moyen de la faire d'une manière efficace étoit de la tenter sur quelques écoles de campagnes, auxquelles on préposeroit des Régents instruits dans la méthode nouvelle », l'auteur s'étonnait que cette expérimentation soit restée en plan :

Si on persiste à s'y refuser, il faut que l'on y trouve des obstacles insurmontables, alors il seroit utile qu'on les fit connoître, car si nous voyons que l'avantage est immense, au cas qu'elle réussisse, que l'inconvénient est nul, si elle ne réussit pas, que cependant on ne l'essaye pas et que nous ne sachions rien de plus, ne serons-nous pas fondés à conclure que nous sommes encore au temps où l'on craignoit les lumières et la vérité?⁷⁵

Pour les anciens unitaires vaudois, une page se tournait. Que le lien reliant l'Etat républicain à l'instruction populaire fût mis en cause précisément au moment où, pour la première fois, l'instruction publique pouvait être uniformément régie par une législation d'Etat avait pour les héritiers « stapfériens » de l'Helvétique un goût d'échec personnel. Le plus engagé d'entre eux, Frédéric-César de La Harpe, revendiquant la priorité qu'avaient accordée les Directeurs helvétiques à faire « pénétrer l'instruction jusque dans la cabane du pauvre », ne se fit pas faute de critiquer l'hostilité aux Lumières manifestée par son gouvernement qui reprochait à la méthode Pestalozzi d'« apprendre à raisonner ».⁷⁶

Ceci dit, si elle ne promut pas sa généralisation, l'évaluation de 1806 ne freina nullement l'engouement pour la méthode. En 1808, lorsque l'ancien collaborateur de Preisig, Johann Konrad Escher procéda à l'examen public de ses élèves, non moins de quatre cent personnes y assistèrent.⁷⁷ Le professeur Dutoit, qui représentait l'Académie de Lausanne, gratifia Escher d'une quadruple poignée de mains, ce que ce dernier ne manqua pas de signaler à Pestalozzi comme étant d'excellent augure.

⁷⁵ [Henri Monod] : Le censeur ou lettres d'un patriote vaudois à ses concitoyens (Lausanne 1808) 75-76.

⁷⁶ Lettre de La Harpe à Alexandre I^{er}, 11.04.1806, in J.-C. Biaudet, F. Nicod (éd.) : Correspondance de Frédéric-César de la Harpe et Alexandre I^{er} [voir note 32] II 111.

⁷⁷ SBaP [voir note 1] II, N° 978, lettre d'Escher à Pestalozzi, 1^{er} juillet 1808.